

FICHE REFLEXE EN CAS D'INONDATION

Source : protection civile grecque

COMMENT S'Y PRÉPARER

Si vous vivez en zone inondable, en cas d'avis de précipitations importantes:

- Vérifiez l'état des grilles et des bouches d'égouts à proximité de votre propriété.
- Limitez vos déplacements au strict nécessaire et évitez toute activité et tout séjour dans des locaux souterrains.

PENDANT L'INONDATION

Si vous êtes à l'intérieur : quittez les locaux en sous-sol et déplacez-vous dans les étages.

Si vous êtes à l'extérieur :

- Ne traversez pas les torrents, ni à pied, ni en véhicule.
- Restez loin des fils électriques.
- Abandonnez votre véhicule immobilisé, car il risque d'être emporté ou inondé.
- Ne vous engagez pas dans des zones touchées par des glissements de terrain.

APRÈS L'INONDATION

Si vous êtes à l'extérieur

- Restez loin des zones inondées ou des zones où les risques d'inondation sont les plus forts dans les prochaines heures.
- Il se peut que l'inondation ait défiguré le paysage connu et que les eaux dégradent l'état des trottoirs et de la chaussée.
- Les chaussées cassées, les zones à pente forte, les coulées boueuses, etc. engendrent des risques.
- Les eaux peuvent être contaminées, si elles ont emporté des ordures, animaux morts ou objets divers.
- Ne gênez pas le travail des équipes secouristes.
- Ne vous engagez pas dans des zones touchées par des glissements de terrains et des chutes de rochers.
- Vérifiez si votre maison ou votre lieu de travail est menacé par d'éventuelles chutes de rochers.

Si vous devez absolument vous engager, à pied ou au volant, en zone inondée:

- Tâcher de repérer un sol dur.
- Évitez les eaux qui coulent.
- Si vous arrivez devant une route inondée, faites demi-tour.
- Évitez les eaux stagnantes qui sont un bon conducteur d'électricité, s'il y a de fils électriques souterrains ou s'il y a une fuite.

- Respectez les consignes diffusées par les autorités compétentes.

Que faire pendant la réparation des dommages

Avant d'entreprendre les travaux de réparation

- N'oubliez pas que le danger subsiste après la décrue
- Contactez les autorités pour savoir si la région de votre domicile ou de votre lieu de travail est désormais sûre, notamment si elle a été évacuée.
- Coupez le courant au panneau de distribution, même si le courant a été coupé dans toute la région par le fournisseur d'électricité.
- Coupez l'alimentation en eau ; il se peut que le réseau ait subi des dégâts.

Si vous devez inspecter un bâtiment inondé

- Portez des chaussures fermées pour ne pas vous blesser sur les débris au-dessous des eaux.
- Inspectez les murs, les portes, les escaliers et les fenêtres.
- Inspectez les réseaux d'alimentation en électricité et en eau, ainsi que les égouts.